

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Rejeté

AMENDEMENT

N° I-CD188

présenté par

Mme Cousin, M. Barthès, M. Beaurain, M. Marchio, M. Meurin, M. Blairy, M. Villedieu,
M. Bovet, M. Houssin, M. Dragon et M. Grenon

ARTICLE 16

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à supprimer la hausse de la redevance pour pollutions diffuses (RPD).

La meilleure manière de promouvoir une agriculture plus durable tout en maintenant notre compétitivité réside dans le soutien aux agriculteurs pour relever les défis actuels et futurs, notamment en les encourageant à investir dans des transitions agricoles. L'augmentation des taxes, en revanche, a un impact immédiatement négatif sur la compétitivité de nos productions agricoles et le pouvoir d'achat des consommateurs. De plus, elle ne semble pas apporter de bénéfices environnementaux concrets en l'absence de solutions alternatives claires.

Cette augmentation de la redevance suscite également des interrogations en raison du manque de transparence quant à la destination des fonds ainsi collectés. Il est important de rappeler que ces montants devraient être spécifiquement dédiés à la transition écologique des agriculteurs, mais cela demeure flou et incertain.